



Comité Régional
Pays-de-la-loire

Le Président

Réf. : LLR/DA N°43.21/22

Objet : Assemblée Générale

NANTES, le 5 octobre 2021

Mesdames, Messieurs,
Les Elus du Comité Régional
Les Professionnels du Comité Régional

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les informations concernant l'assemblée générale Régionale qui se déroulera le :

Samedi 16 octobre 2021 de 09H30 à 17H00

A L'IUT de Saint Nazaire - 58 rue Michel Ange - 44600 SAINT NAZAIRE

En raison de la réglementation sanitaire en vigueur, toutes les personnes présentes devront être titulaires du Pass' Sanitaire et donc respecter une des trois conditions suivantes :

1. **La vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet, soit :
 - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
2. **La preuve d'un test négatif de moins de 72h** : - Test PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision de professionnels de santé
3. **Le résultat d'un test RT-PCR positif** attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois
4. Le contrôle de votre pass sanitaire sera effectué à l'entrée à l'aide de l'application « Tous Anti-Covid Vérif »

Vous trouverez ci-joint :

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2020
- Le compte de résultats de la saison 2020/2021
- Le budget prévisionnel 2021/2022
- Les résolutions qui seront soumises au vote lors de ce congrès

Merci de bien vouloir nous confirmer votre présence à l'aide du formulaire à renseigner en cliquant **ICI** **avant le 11 octobre 2021**

Comptant sur votre présence,
Bien cordialement



Luc LE ROY